

# NEWSLETTER N° 7 - AVRIL 2026

## NUMERUS CLAUSUS FAIT SA LOI

Après un lobbying intense, de la part du SNDP-Cfdt, mais aussi d'autres organisations sous l'animation de la CGLPL (groupe de travail sur la surpopulation), une proposition de loi vient d'être déposée au Parlement par le député Florent BOUDIE, visant la création d'un mécanisme de régulation carcérale. Nous attendons de connaître le calendrier d'examen de ce texte, sujet que l'on sait délicat ces derniers mois au sein des assemblées.

Dans l'attente, le SNDP-Cfdt poursuit son travail de pédagogie et démarche les groupes parlementaires pour les convaincre de la nécessité et de l'urgence de mesures visant à mettre fin à la surpopulation.

Nous proposerons également des amendements « clé en main » visant à améliorer et compléter le texte de départ, dans l'espoir que certains parlementaires les reprennent à leur compte.

Dans un contexte où les mouvements de personnels se multiplient, nous ne resterons pas les bras croisés ! Il en va de nos conditions de travail, mais surtout du sens même de notre métier.

### Pour aller plus loin :

- Retrouvez notre tribune sur la surpopulation : [Le Monde 9 avril 2026](#)
- Retrouvez l'avancée de la proposition de loi au Parlement : [Instaurer un mécanisme de coordination entre l'administration pénitentiaire et l'autorité judiciaire visant à résoudre les situations de suroccupation des maisons d'arrêt - Dossiers législatifs - 17e législature - Assemblée nationale](#)



## Réunion du groupe de travail « politique pénitentiaire »

A la demande du SNDP, le 14 avril, le DGAP a réuni une nouvelle fois le groupe de travail « politique pénitentiaire ». Celui-ci n'avait jusque-là traité que du projet de loi SURE. Nous avons manifesté notre souci de voir cette instance, issue de la feuille de route signée fin 2025 par le garde des Sceaux, prendre enfin vie. Les très nombreuses consignes données récemment dans les services auraient à elles seules remplies un ordre du jour. S'agissant de la question de la surpopulation, aucune avancée concrète n'a émergé. Si le DGAP maintient son souhait que chefs d'établissement et DFSPPI aillent

au-devant des autorités judiciaires pour offrir des alternatives à l'incarcération « sur mesure », nous avons pour notre part manifesté notre réprobation du message ainsi renvoyé. Faire croire que nous continuons d'exploiter nos marges de manœuvre laisse à penser que celles-ci existent et que la surpopulation reste un problème pénitentiaire. Nous considérons que la politique de saturation des places a déjà atteint ses limites et que les repousser encore créerait plus de risques d'implosion que de solutions.

Nous avons également longuement évoqué le positionnement délicat des cadres en SPIP comme en établissement, pris entre le marteau et l'enclume après la diffusion répétée de consignes (sur les étrangers en situation irrégulière et sur les permissions de sortir, de suspension des permissions collectives...) contestées par de nombreux professionnels. En les relayant, nous devenons le réceptacle de la détresse et de la colère des agents, mais aussi du mécontentement des partenaires face à des injonctions contradictoires trop nombreuses. En réaction à ces manœuvres in fine restrictives de droits, nous avons rappelé notre souci de pouvoir agir dans le cadre de l'état de droit, de manière claire, et non à côté ou en parallèle de celui-ci. Si le



cadre légal et réglementaire actuel devait ne plus convenir, nous souhaitons que les textes soient modifiés et refusons d'entendre sans cesse que la conjoncture politique ne permet pas de voter de telles évolutions. Toute autre positionnement nous semble relever d'un déni de démocratie.

Nous avons encore évoqué la charge de travail démesurée qui s'abat sur les directeurs et le nécessaire recentrage sur les missions essentielles. Le DGAP est lui-même porteur d'une telle logique et estime que les DISP ont un rôle central à jouer en la matière. Si nous souscrivons en tous points sur le rôle pivot des DISP, nous avons cependant indiqué qu'elles étaient elles-mêmes prises dans un engrenage face à une avalanche de commandes sans hiérarchisation ni séquençage. Le DGAP s'est engagé à les réunir prochainement pour leur confier cette mission et nous a proposé de transmettre nos propres propositions. Il s'agit, en fin de compte, de l'unique proposition concrète à l'issue de plus de deux heures de rencontre. Nous avons également sollicité la tenue d'un prochain groupe de travail dédié à la question des ressources humaines, thème que nous avons largement porté dans nos revendications fin 2025 et resté sans aucune réponse à ce stade malgré l'engagement du garde des Sceaux de travailler sur le sujet.

## Evolutions statutaires où en sommes-nous ?

Lors la réunion du GT DSP le 27 mars, nous avons travaillé sur la proposition de réforme portée par la DGAP. Les échanges n'ont pas permis de trouver des points d'accord sur tous les sujets et nous avons formulé plusieurs contre-propositions. Un retour complet nous sera fait très prochainement sur le projet final arrêté par le DGAP pour présentation au guichet unique.

S'agissant du statut des DPIP, nous attendons la communication du projet de la DGAP et avons déjà procédé à des relances. Nous savons d'ores et déjà que cette première étape sera suivie immédiatement d'un travail sur le métier et les missions des DPIP, visant à préparer la 2ème étape d'une réforme qui doit faire entrer les DPIP dans l'encadrement supérieur. L'occasion pour le SNDP de reformuler une proposition modernisée de fusion des corps de DSP et de DPIP, marqueur historique de notre syndicat.

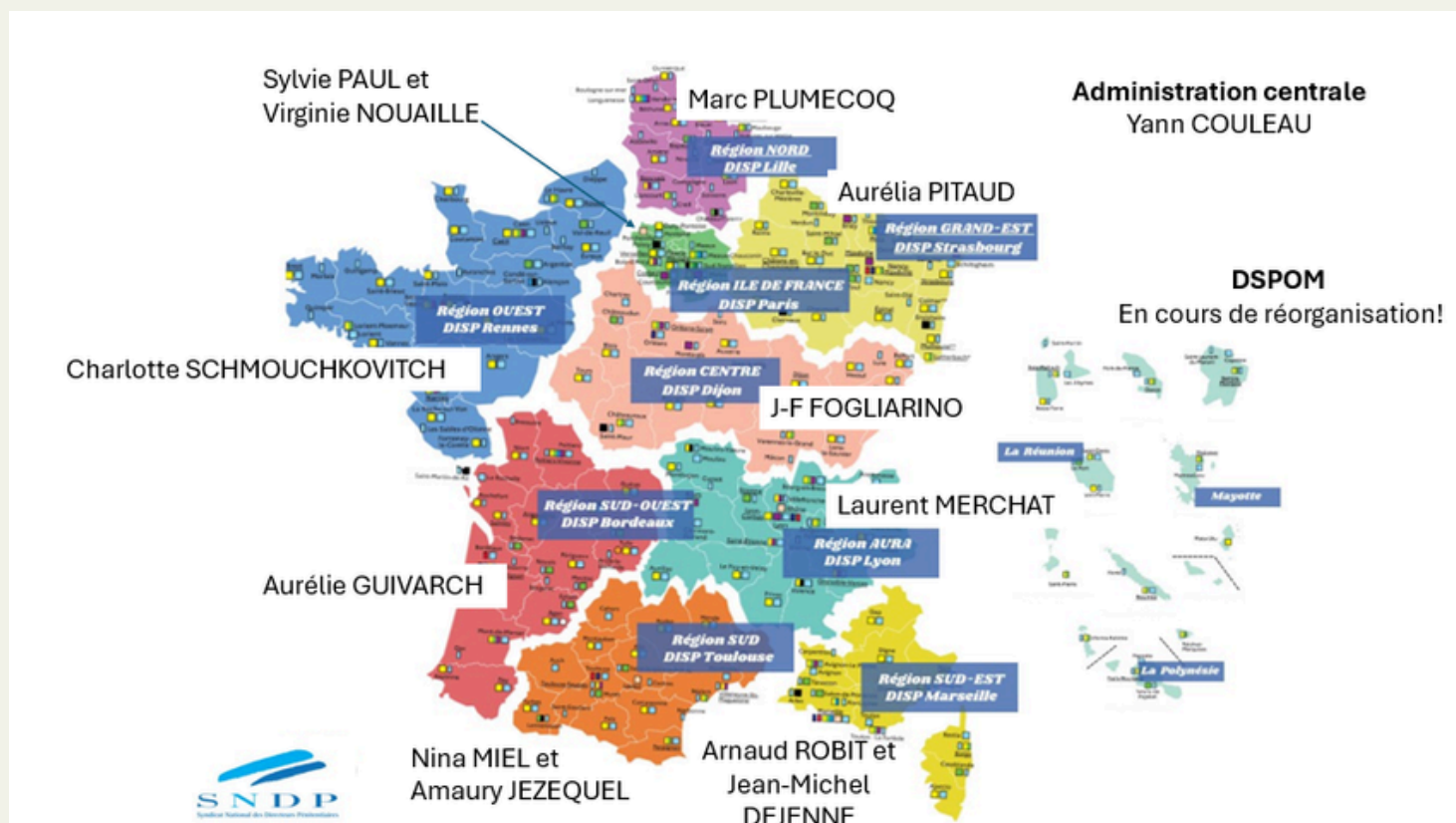
En tout état de cause, il n'est pas garanti que les projets portés par la DGAP seront retenus tels quels par le guichet unique\*. L'objectif d'une mise en œuvre en 2027 reste, elle aussi, un axe qui devra être défendu fortement compte-tenu du contexte budgétaire.

\*Le Guichet Unique (GU) est un service du Ministère de l'Economie et des Finances créé en 2007 pour rationaliser le processus d'élaboration normative en matière statutaire/indemnitaire, favoriser l'harmonisation et la simplification indemnitaire au plan interministériel et améliorer la coordination des enjeux juridiques (DGAFP) et budgétaires (DB).

# Le SNDP à vos côtés au quotidien

## Un vaste réseau de référents interrégionaux

Le SNDP est doté d'un réseau de référents interrégionaux. Ceux-ci changent certes au gré des mutations, mais nous nous efforçons d'être représentés sur le ressort de chaque DISP en favorisant les binômes DSP/DPIP.



Que vous soyez adhérent ou non, vous pouvez ainsi saisir vos représentants interrégionaux pour toute situation ou interrogation (ex : besoin d'être accompagné lors d'une audience avec votre hiérarchie, conseils dans le cadre de votre évaluation annuelle, etc).

## Des rencontres avec les directeurs interrégionaux

Régulièrement, vos référents interrégionaux et/ou les membres du secrétariat national rencontrent les directeurs interrégionaux. Il s'agit d'évoquer avec eux les enjeux sur le ressort de chaque DISP, les contraintes particulières mais aussi la manière dont ils envisagent et portent leur action. C'est aussi parfois l'occasion de porter auprès d'eux certaines inquiétudes ou difficultés locales.

- Le SNDP rencontrait Pascal VION le 5 février dernier, notamment suite aux difficultés survenues en fin d'année après l'évasion de Rennes-Vezin.
- Le SNDP sollicitera prochainement une rencontre avec Thierry ALVES, nouveau DI de Paris, ainsi que Franca ANNANI, future DI de Toulouse.

## Des visites régulières dans les services

Nous visitons également de nombreux services pour venir à votre rencontre et vous écouter nous parler de vos problématiques, de vos attentes ou de vos idées !

- Visite au centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse en décembre 2025 ;
- Visite du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil en janvier 2026 ;
- Visite du centre pénitentiaire des femmes de Rennes en février 2026 ;
- Visite du SPIP d'Ille-et-Vilaine en février 2026 ;
- Visite du SPIP de Paris en mars 2026 ;
- Visite du SPIP Haute-Garonne/Ariège en avril 2026.

**Vous êtes intéressés pour un temps d'échange au sein de votre service ? Faites nous signe !**

## Episode 1 – les casques de réalité virtuelle

Au sein du SNDP, nous avons envie de vous proposer une petite série d'articles sur l'efficacité de la dépense publique appliquée à notre quotidien. Pour ce premier épisode, nous avons décidé de nous pencher sur le déploiement des casques de réalité virtuelle à l'attention des auteurs de violences conjugales ou intrafamiliales.



De quoi s'agit-il ? Depuis 2023, l'administration pénitentiaire a lancé une recherche concernant l'utilisation des casques de réalité virtuelle dans le cadre de la prévention de ce type de violence. Les SPIP volontaires ont ainsi intégré cet outil dans un Programme de Prévention de la Récidive développé en leur sein. A ce stade, les dépenses engagées se sont réparties comme suit :

- L'embauche d'un chercheur destiné à produire une analyse des résultats de l'expérimentation : 30 000€/an, soit 105 000€ depuis 2023 et jusqu'à mi-2026 ;
- L'achat des casques : 50 000€ (soit 5 casques à 500€ pièce, répartis sur 2 SPIP expérimentateurs par DISP) ;

Soit un coût total de départ de 155 000€.

Si le SNDP tient à saluer comme vertueuse la pratique consistant à engager une recherche scientifique visant à éprouver l'efficacité d'un dispositif de prise en charge, nous nous interrogeons néanmoins sur l'externalisation de ladite recherche.

Les résultats de cette recherche sont attendus mi-mai. A l'occasion du dernier COPIL réalité virtuelle, nous avons appris avec surprise la généralisation du dispositif, sous prétexte de pouvoir bénéficier d'un subventionnement dédié à la prévention des violences. Le coût de la généralisation pourrait se révéler considérable si chaque SPIP était doté. Notons que les résultats préliminaires tendent à démontrer l'effet positif d'une prise en charge des violents conjugaux dans le cadre d'un programme structuré, mais aussi que l'utilisation de l'outil « casque » n'est à ce stade pas significative à ce stade (pour des raisons diverses). Il faudra donc attendre les conclusions définitives pour disposer d'un verdict exploitable et scientifiquement éprouvé.

Si ces résultats étaient confirmés, l'administration aurait sans doute plus intérêt à développer au niveau national un programme d'alternative à la violence. La formation pour un tel dispositif, aujourd'hui évaluée à 10 000€ par session (groupe de 14 personnes), pourrait être largement amortie dans le temps à la condition d'être ensuite portée par des Formateurs Internes Occasionnel (FIO).

Se pencher sur le coût de cette action confirme la nécessité d'interroger les politiques publiques suivant leurs différents aspects. Les bonnes intentions ne suffisent pas à justifier des dépenses, particulièrement dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons. Transparence, recherche et expérimentation devraient constituer le préalable à tout projet ...

## Les rendez-vous d'avril

- 03/04 : audition du SNDP par la commission des lois de l'assemblée nationale sur l'évaluation de la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic.
- 07/04 : réunion du conseil national du SNDP.
- 09 et 10/04 : déplacement des SG et SGA à Toulouse où nous avons été reçus par la DIA, Nathalie FAUSTIN, avons réuni les adhérents et sympathisants de la DISP pour un temps studieux, suivi d'un temps plus convivial, puis visité le siège SPIP 31/09.
- 10/04 : participation au CSA-AC sur la réforme de l'administration centrale.
- 14/04 : audience par le Sénateur Louis VOGEL et son équipe à propos de la mise en œuvre effective des EGIP et réunion du groupe de travail politique pénitentiaire.

## Mobilité

Pour vos démarches de mobilité, pensez à contacter vos référents :

Pour les DSP : Flavie RAULT et Pascal SPENLE

Pour les DPIP : Jean-François FOGLIARINO

**Nous contacter :**  
[sndp.contact@gmail.com](mailto:sndp.contact@gmail.com)  
06-40-20-30-34  
[www.directeurspenitentiaires.fr](http://www.directeurspenitentiaires.fr)